



Réf. Farde e-Assemblées : 2410309

N° OJ : 24

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

Objet : Octroi de subsides aux associations locales pour l'organisation de stages d'été contre le racisme pour les jeunes.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2021;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances et lutter contre tout type de discrimination, y compris le racisme, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;

Afin de proposer aux jeunes citoyen.ne.s de la Ville de Bruxelles des activités à l'été 2021;

Considérant que les deux associations locales ont été choisies en 2020 pour leur expérience en matière de lutte contre le racisme ;

Considérant que la demande d'organiser les mêmes stages en 2021 est forte ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : des subsides sont octroyés aux associations suivantes pour l'organisation de stages pour les jeunes pendant l'été 2021 :

1. Artistes de l'éducation asbl - "Stage d'été pour les ado contre le racisme" : 6.100,00 EUR;
2. Sequenza asbl - "Activité théâtre: diversité & antidiscrimination" : 1.900,00 EUR.

Annexes :